

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12 novembre 2024

Présents :

- M. CHAMINANT, directeur de l'école, président du conseil d'école
- M. ARNAUD, maire de la commune et Mme CLAVEAU, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, Mme MARQUET, Mme HENNION-IMBAULT, Mme SANZ, Mme DE CRAENE, Mme CERDA-GUZMAN, M. CARTON, Mme CESSAC, Mme DO EMILIO, M. TRICAUD, Mme BOUTY
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, Mme BOUYSET, Mme DUTAILLY, M. REBELLAC, Mme GAUTHIER, Mme FUMET, Mme TRIMOULET, Mme LHORTOLARY, Mme VIGIER, Mme DEXIDEUIL

Absents excusés : M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription ; Mme MEZIANE (psychologue Education Nationale) ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale, Mme FAUCHER, M. ELBAZE, Mme MERIL, Mme BETAILLE, M. BOUTIN, Mme CHARBONNEL représentants des parents d'élèves ; Mme EBURDERIE, Mme GRAINDORGE, M. STORTZ, Mme GRAVELAUD, Mme FERNANDES-PIRES, M. GOUTANT enseignants

Secrétaires du conseil d'école : Mme FUMET et Mme VIGIER, enseignantes

Début du conseil 18h35

1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une réunion préparatoire commune aux deux écoles a eu lieu le vendredi 13 septembre.

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 11 octobre 2024, exclusivement organisées par correspondance.

*280 votants sur 440 parents inscrits soit une participation de 63,64% (contre 60,65% en 2023).

*245 bulletins exprimés et 35 bulletins blancs ou nuls

Comme les années précédentes, une précision avait été apportée auprès des familles pour signifier qu'il s'agit d'un scrutin de liste et que tout commentaire ou toute inscription (nom rayé, nom entouré...) rendait le bulletin nul.

La liste des candidats a donc été intégralement élue (12 titulaires et 5 suppléants). Félicitations à toutes et tous, et bienvenue aux nouveaux RPE.

M. Chaminant remercie les RPE et les enseignants qui l'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

Après l'installation du conseil d'école (partie 2), le conseil d'école est amené à se prononcer sur le maintien du vote par correspondance pour les élections 2025 (à défaut pour l'heure de toute solution technique de vote électronique, désormais possible, fournie par le Ministère ou la DSDEN87 ou de toute décision réglementaire d'élection automatique en cas de liste unique) :

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil d'école valide le maintien de l'organisation uniquement par correspondance des élections des représentants des parents d'élèves en 2025.

2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémiques, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école. M. Chaminant demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont nous aurions connaissance.

Proposition de modification : envoi électronique des invitations/documents et comptes-rendus (art 4 et art 8)

L'adoption du RI du conseil d'école est mise au vote : POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

3/ Vote du règlement intérieur de l'école (incluant Charte de la Laïcité, modalités du PPMS et charte de l'utilisation des outils informatiques)

Quelques reformulations et un changement (déjà acté en juin 2024) sont proposés :

*5. Sécurité des locaux

Reformulation liée au PPMS unifié

*6. Vie scolaire – article 1

Passage relatif à la suppression des goûters sur temps scolaire

*6. Vie scolaire – article 3

Passage relatif à l'ENT qui a remplacé l'ancien blog

L'adoption du nouveau RI de l'école (incluant les annexes) est mise au vote :

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur de l'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Un exemplaire des documents sera communiqué à chaque famille pour signature ; ils seront également affichés devant l'école et disponibles sur l'ENT ainsi que sur le site de la commune.

4/ Organisation et fonctionnement pédagogique

a/ Actuellement, l'école compte 271 élèves répartis dans 12 classes.

Les 12 classes actuelles sont les suivantes :

- 2 classes de CP (Mme Kermène et Mme Partimbene)
- 3 classes de CE1 (Mme Bouysset, Mme Gauthier et M. Rébellac)
- 2 classes de CE2 (Mme Dutailly et M. Stortz/Mme Fumet)
- 2 classes de CM1 (Mme Eburderie et Mme Lhortolary)
- 3 classes de CM2 (Mme Trimoulet/Mme Gravelaud, Mme Graindorge/Mme Dexideuil, et Mme Vigier).

A noter que l'école a conservé l'organisation des récréations décalées qui permet d'avoir des temps de récréation avec plus d'espace et de « tranquillité » pour les élèves.

Sept personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) font partie actuellement de la communauté éducative. Ils ne siègent pas au conseil d'Ecole mais font partie de l'équipe : Mme Maria Charvet, Mme Laetitia Foussette, Mme Marie-Pierre Lapelegerie, Mme Blandine Ardant, Mme Aurélie Geoffret, Mme Emeline Laurier, M. Jacky Robert.

Nous avons une nouvelle psychologue Education Nationale, Mme Sophia Méziane, qui remplace Mme Leclerc pour l'année scolaire 2024/2025. Mme Méziane a son bureau de rattachement à l'école Doisneau. Ses coordonnées sont affichées devant l'école.

Mme Agate Sermadiras est quant à elle notre enseignante référente auprès de la MDPH. Ses coordonnées figurent également sur le tableau d'affichage.

Côté médical, nous n'avons pas de médecin référent pour notre secteur scolaire. La gestion des PAI est malgré tout effectuée par le Dr Biogeu (DSDEN87) via le secrétariat médical de Bellac. M. Norbert Michoux demeure notre infirmier référent.

Nous comptons enfin un personnel en service civique en la personne de Killian Abada. Il intervient dans les deux écoles maternelle et élémentaire depuis mi-septembre et a commencé ses missions auprès des élèves au retour des vacances d'automne.

b/ Evaluations

*Evaluations des acquis des élèves

Deux bilans semestriels seront remis aux familles (fin janvier/début février et juin 2025).

***Evaluations nationales : elles ont été proposées à tous les niveaux de classe en cette rentrée 2024.**

Les compétences de tous les élèves en français et en mathématiques ont été évaluées mi-septembre.

Les résultats sont des points d'appui pour les enseignants.

La 2ème phase pour les CP (évaluations « point d'étape » mi-CP) est prévue courant janvier 2025.

M. Chaminant met en avant l'implication des enseignantes et enseignants dans ce dispositif et notamment le travail invisible de saisie des résultats sur l'application ministérielle et celui de la restitution sous forme d'entretiens individuels avec les parents. Le temps dédié à toutes ces opérations dépasse largement les 6h d'allègement d'APC octroyées.

Sur les compétences en elles-mêmes, nous n'avons pas encore les remontées statistiques globales de l'école, du secteur scolaire et de la France entière. Quelques points de vigilance d'ores et déjà : la fluence en lecture, le calcul mental (automatisation des procédures dans un temps imparti notamment).

Les RPE demandent si un résultat de ces remontées statistiques leur sera présenté. M. Chaminant en fera mention au prochain conseil d'école.

c/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

*différenciation pédagogique en classe

*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

*Heures de soutien PACTE / service assuré sur la base du volontariat par des enseignants en plus de leurs heures de service

Il existe plusieurs autres dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

*Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les problématiques médicales. C'est un gros travail effectué en concertation avec la commune. Merci à Mme Gayout.

*Le PPRE (Programme Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves dans le cas d'une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour les enfants reconnus en situation de handicap. La personne ressource de ce dispositif est Mme Sermadiras, enseignante référente faisant le lien avec la MDPH.

*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue Mme Méziane, seule membre du réseau d'aide. La psychologue Education Nationale peut faire des observations en classe, rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan, apporter des conseils aux enseignants mais n'assure pas de suivi thérapeutique.

*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment des parents concernés, de l'enseignant, de la psychologue et de toute autre personne dont la présence peut être utile. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

*Des stages de réussite peuvent être organisés ponctuellement pendant les vacances scolaires (stages RAN « Remise à niveau ») sur la base du volontariat pour les enseignants.

d/ Conseil Ecole Collège

En dehors des conseils d'école, de maîtres ou de cycle ou encore des réunions dédiées aux besoins des élèves, les enseignants du cycle 3 participent aux réunions du Conseil Ecole Collège organisées et animées conjointement par le Chef d'Etablissement du Collège Corot et notre IEN.

En principe deux réunions sont organisées durant l'année scolaire et regroupent donc des personnels du 1er degré et du 2nd degré, tous concernés par le cycle 3. Il n'y en a eu qu'une seule en 2024/2025, le 2 mai 2024.

La date de la 1^{ère} réunion pour cette année scolaire 2024/2025 est fixée au 21 novembre.

Les principaux sujets abordés sont en général le parcours des élèves, la mise en œuvre de projets et d'actions de liaison, des échanges pédagogiques disciplinaires.

M. Chaminant ajoute par ailleurs qu'il a sollicité le principal du collège pour une réunion élargie du conseil de cycle 3 avec des professeurs principaux de 6^{ème} pour parler plus particulièrement des élèves aixois ou des projets CM2/6^{ème}.

e/ Préparation de l'année scolaire 2025/2026

Cette procédure administrative intervient très tôt, en novembre comme chaque année, pour préparer la rentrée suivante au niveau national et au niveau académique.

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2025 sont de 270 élèves. Cette valeur prévisionnelle sera ajustée progressivement (au printemps notamment avec un mot adressé aux familles pour connaître d'éventuels départs et le début de la campagne d'inscription ...). En tout cas, sur cette base et pour tenir compte du contexte local, des besoins toujours plus hétérogènes au niveau des élèves et de la limitation souhaitée à 24 élèves dans les classes accueillant des CP et des CE1, l'équipe enseignante propose à la DSDEN87 une organisation pédagogique à 12 classes pour la prochaine rentrée.

5/ Nouveau projet d'école

Ce nouveau projet d'école est l'aboutissement du travail effectué dans le cadre de l'évaluation d'école, travail entrepris en juin 2023.

Bref rappel de la démarche :

Ce dispositif s'est articulé en deux étapes :

- une auto-évaluation (octobre/novembre 2023)

- une évaluation externe dans les écoles sur une journée, en janvier 2024.

Les points d'observation concernaient 4 domaines :

DOMAINE 1 / apprentissages et suivi des élèves – enseignement

DOMAINE 2 / bien-être des élèves + climat scolaire

DOMAINE 3 / acteurs et fonctionnement de l'école

DOMAINE 4 / école dans son environnement institutionnel et partenarial

Y ont également participé : la commune à travers des agents du périscolaire, les RPE, les AESH, les élèves.

Un rapport d'évaluation a été rédigé et présenté aux différents acteurs de cette évaluation, ainsi qu'à l'ensemble du conseil d'école. Ce rapport commun aux deux écoles publiques mettait en avant 3 axes :

**Développer la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves*

**Articuler et coordonner les actions à l'échelle du groupe scolaire dans son ensemble (unicité des projets)*

**Poursuivre le travail d'équipe déjà engagé*

Sur la base des recommandations de ce rapport, l'équipe pédagogique a construit un nouveau projet d'école qui a été remis en octobre à M. Musson IEN HV1, projet qui a été validé par ce dernier. *A noter cependant qu'il n'y a pas encore la validation de Mme Orlay IA-DASEN.*

Nous sommes malgré tout en mesure de le proposer à l'approbation du conseil d'école, malgré l'envoi tardif des éléments contenus dans ce projet d'école.

On y retrouve les 3 axes mentionnés ci-dessous déclinés en actions.

Axe 1 – Développer la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves

Axe 2 – Articuler et coordonner les actions à l'échelle du groupe scolaire dans son ensemble

Axe 3 – Poursuivre le travail d'équipe déjà engagé

Après présentation du document, l'adoption du nouveau projet d'école est soumise au vote des membres du conseil d'école :

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le nouveau projet d'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

6/ Projets pédagogiques des classes / de l'école (listes non exhaustives)

-projets et activités en lien avec la lecture : prix littéraire Je lis-j'élis pour 9 classes, prix littéraire Les Incos pour les CE1, lectures offertes Lire et faire lire en partenariat avec la FOL

Merci à la commune d'Aixe et notamment aux agents de la bibliothèque pour leur investissement à travers les différentes actions qu'elles proposent à l'attention des classes.

-éducation culturelle et artistique : interventions musicales de Siyka Chaulet dans la salle de musique à hauteur de 2 périodes consécutives pour chaque classe (*avec présentation de chansons en maternelle sur le cycle de l'eau de la part des CM2*), exposition Grande Lessive, Ecole et Cinéma pour quelques classes, visite de l'exposition Aixe Déclic 24 pour plusieurs classes de l'école, concerts JMF à venir

Projet pédagogique Voyage derrière ma porte / classes de CE1 Mme Gauthier et M. Rébellac : *L'objectif de ce projet est d'écrire une chanson sur la commune. Une classe aura pour tâche d'écrire la chanson, l'autre de l'illustrer, avec le soutien d'une intervenante en musique et d'un intervenant en création artistique. Cette réalisation sera présentée au cours d'une rencontre entre différentes écoles adhérant au même projet. Pour mener à bien ce projet, les enseignants prévoient des visites guidées des différents lieux phares d'Aixe-sur-Vienne.*

Projet pédagogique Fantacirque / CM1 Mme Eburderie et CE2 Mme Fumet :

Il s'agit de construire un spectacle de cirque moderne, avec l'aide d'une intervenante pour découvrir l'histoire du cirque et d'un intervenant pour concevoir la partie artistique du spectacle, avant de le présenter au Sirque – Pôle National du Cirque à Nexon.

-actions ou activités à caractère citoyen : exposition consacrée à la 1^{ère} guerre mondiale (Association Le Chemin des Ancêtres / M. Devautour), commémorations des armistices, journée de la laïcité, permis piéton pour les CE2

-activités sportives : poursuite des séances au gymnase et à la piscine, ekiden d'automne, partenariats et cycles envisagés avec les associations locales (projets en cours de réflexion ou d'élaboration)

Sans oublier naturellement les deux voyages à Paris début septembre qui ont permis aux 3 classes de CM2 de vivre les jeux paralympiques. Deux journées extraordinaires ! Merci à nouveau à la commune d'avoir soutenu ce projet.

Nous poursuivrons l'éla olympique et paralympique avec des animations à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique début avril 2025 et des opérations spécifiques menées par l'USEP.

Concernant l'USEP, l'école y est affiliée pour sa coopérative scolaire. Une classe de CE2 et une classe de CM1 sont également affiliées et peuvent ainsi bénéficier des rencontres proposées et organisées par l'USEP. L'école sera également représentée lors du cross départemental le mercredi 4 décembre à St Brice (hors temps scolaire) avec des élèves de CM1 et de CM2.

-projets et interventions en lien avec la santé des élèves : réflexion autour d'interventions de l'infirmier scolaire sur différents thèmes comme les années précédentes (sommeil, hygiène dentaire, puberté/sexualité...), éventuellement sur les écrans, interventions d'étudiants en Service Sanitaire auprès de 3 classes de CM en mars 2025 sur le thème des addictions

-temps jeux de société sur temps d'APC : les séances ont repris en P1 à raison de 2 séances hebdomadaires. Chaque niveau de classe en bénéficiera. Poursuite du projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble) ...

-liaison GS/ CP : récréation commune à la maternelle en période 1, sortie en forêt en période 2 et land-art dans la cour des maternelles ; d'autres projets seront menés au cours de l'année.

Les GS et les CP se sont rendus, courant septembre, au jardin municipal Marcelle Delpastre pour y découvrir la construction d'une œuvre intitulée « *Symbiose : terre, ciel, châtaignier* ».

-CM2 Mme VIGIER – Projet « *Faire le tour du monde, à l'aide de cartes postales* ». Il s'agit de demander à toutes personnes souhaitant participer d'envoyer une carte postale de son lieu de vie/de vacances, afin de situer ce lieu, d'en apprendre plus sur ce dernier, avant de répondre à la personne.

-CM2 Mme DEXIDEUIL – Projet « *Vendée Globe* » course organisée tous les quatre ans. Le départ a eu lieu dimanche 10/11 et les élèves suivent les skipeurs à l'aide de Virtual Régata ce qui permet de travailler la géographie et le vocabulaire lié

-CM2 Mme DEXIDEUIL correspondance avec une classe de CM1 d'Oradour-sur Glane (Objectifs : en début d'année, présentation à son correspondant par l'intermédiaire d'un poème, faire des correspondances à chaque période, espérer une rencontre en fin d'année)

-CM2 Mme TRIMOULET – Projet en lien avec la fresque du climat et les impacts humains sur la Terre (*lien avec le travail fait en musique avec Siyka sur le thème de l'eau*)

-ENT de l'école pour avoir des informations sur la vie de l'école et des classes

-Conseil des élèves

La première réunion s'est tenue le 17 octobre. La prochaine réunion en décembre permettra notamment de mettre en avant le principe de laïcité, autour de l'arbre du même nom planté devant la mairie. Une cérémonie spécifique est prévue le 9 décembre 2024 à 11h avec la présence des délégués de chaque classe, de Mr Le Maire et de RPE.

-pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école)

Le plan de prévention de l'école est à jour ; une équipe ressource susceptible de traiter les situations de harcèlement est en place.

Plusieurs actions sont prévues :

-échanges en classe et en conseils des délégués

-journée plus particulière le jeudi 14/11 avec des affiches dans l'école et la passation du questionnaire pour les élèves du CE2 au CM2

A l'initiative du Ministère, les élèves du CE2 au CM2 (et plus généralement jusqu'en terminale) ont eu la possibilité de répondre anonymement à un questionnaire. L'exploitation des réponses permettra d'apprécier la qualité de vie des élèves dans notre école et d'engager, selon les constats, des actions utiles à son amélioration. Un retour sera fait aux membres du conseil d'école lors de la prochaine réunion.

-participation au concours NaH en janvier 2025

Sans oublier de remercier et féliciter le service périscolaire et les enfants de la garderie qui ont réalisé des affiches pour la journée Non au Harcèlement du 7 novembre.

7/ Bilan de la coopérative scolaire

Bilan comptable de l'année scolaire 2023/2024 :

*dépenses totales = 9770,06€ dont 4815 € pour les sorties/activités scolaires

*recettes totales = 8 480,86 € dont 1 591,00 € de dons à la coopérative et 1 137,50 € de subventions de l'Amicale

*le solde négatif est donc de - 1 289,20 € (contre -717€ l'an passé)

*pour information, les bénéfices de la vente des photographies scolaires étaient de 1 682,50 € l'an passé et ne sont pas connus à ce jour pour l'année scolaire en cours.

Le solde actuel est d'environ 6 220 €, incluant 1 705€ de dons à la coopérative scolaire en cette rentrée 2024 et une subvention de 1340€ de l'Amicale.

Il faudra ajouter ensuite les bénéfices de la vente des photos 2024.

La coopérative scolaire continuera de soutenir les projets et activités des classes ; l'équipe pédagogique a ainsi décidé d'allouer un budget de 16€ par élève par classe pour cette année scolaire (contre 20€ l'an passé), montant qui pourra être revu à la hausse.

L'occasion pour nous tous de remercier et féliciter à nouveau l'Amicale pour l'ensemble des actions menées et d'encourager les parents à rejoindre ou aider l'équipe lors des manifestations.

Intervention de Mme Sanz, RPE et secrétaire de l'Amicale :

Suite à l'AG de rentrée, l'Amicale comptait mettre à disposition de l'école 4 euros/élève comme l'année précédente. Néanmoins, attristée de constater que des projets seraient annulés à cause du manque de moyens financiers, l'Amicale a fait appel à la mobilisation des parents. C'est un pari réussi, les parents ont fait davantage de dons que l'année précédente (1 594€ contre 925€ en 2023), ce qui a permis d'élever l'enveloppe budgétaire de l'Amicale à 5 euros/élève.

L'association a aussi sollicité des donateurs extérieurs (*des entreprises du coin*). Pour le moment, une entreprise va permettre de financer tous les goûters de l'année. Cette participation, couplée à celle d'autres entreprises permet à l'Amicale de dégager un total de 1 300 euros qui permettront d'offrir un spectacle vivant auprès des élèves de l'école maternelle, le vendredi 20 décembre 2024.

L'Amicale peut également apporter une aide financière spécifique à la réalisation de projets pédagogiques sur l'école élémentaire.

Les temps forts de l'Amicale : une AG de rentrée, la tenue d'un stand au marché de Noël, la vente des sapins de Noël (commande presque équivalente à l'an dernier), un goûter de Noël offert aux élèves, l'organisation d'un loto, la reprise d'un vide-grenier l'année prochaine et une autre AG mi-janvier pour revenir sur les actions du début d'année scolaire et envisager celles à venir.

8/ PPMS et exercices de sécurité

Le PPMS « unifié » nouvelle formule (initiative présentée en juin dernier) qui intègre en un seul document tous les éléments concernant le risque attentat-intrusion et les risques majeurs a été validé conjointement par la commune et la DSDEN87. Un exemplaire simplifié a été remis à chaque classe.

Cela ne modifie pas le rythme des exercices réglementaires obligatoires. A cet effet, ont déjà été réalisés :

- un exercice incendie le 24 septembre
- un exercice PPMS « intrusion » le 14 octobre, auquel a assisté un gendarme de la brigade d'Aixe, lequel a valorisé l'attitude des élèves.

Un exercice PPMS « risques majeurs » aura lieu au cours de la période 2 (novembre/décembre).

Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement.

Sur ces différents points, le dialogue demeure constant avec les élus ainsi qu'avec M. Cedro, référent sécurité pour la commune.

9/ Questions diverses des RPE

*Questions des RPE

-Une double question qui concerne l'ENT "Toute mon année".

Globalement c'est un outil très apprécié mais nous avons eu des remarques de certains parents sur le fait que les informations publiées soient publiques et donc que les visages des enfants apparaissent. Existe-t-il un moyen pour rendre privées les publications ?

Réponse de M. Chaminant :

Concernant l'ENT, on peut rendre l'accès privé mais M. Chaminant explique que l'ENT est une « vitrine » de l'école pour les parents actuels et surtout les futures familles...

Sur le fait que les photos soient accessibles au grand public, il comprend les interrogations mais les familles le savent (cela est indiqué sur le formulaire) et remplissent une autorisation de diffusion de l'image et de toute réalisation de leur enfant, comme indiqué dans le RI de l'école également. Sur ce point, c'est à l'école de respecter le choix des familles.

M. Chaminant ajoute que plusieurs retours/commentaires sur l'ENT le remercient pour la diffusion des photos. En l'état actuel, l'ENT restera publique mais les photos seront adaptées.

Certains parents regrettent que l'outil ne soit pas utilisé dans chaque classe pour partager des moments de vie de classe, transmettre des infos etc (utilisé et très apprécié dans la classe de Mme Lhortolary notamment). Une généralisation dans les classes peut-elle être envisageable ?

Réponse de M. Chaminant :

Ce sujet a déjà été abordé en conseil d'école : oui c'est envisageable mais chaque enseignant.e est libre de mettre cela en place.

- Par ailleurs, nous souhaitons également vivement remercier M. Chaminant ainsi que les enseignants de CM2 pour la réalisation du projet JO et l'organisation du voyage à Paris. Ces moments ont été très appréciés par tous et resteront de très bons souvenirs pour petits et grands.

- Des parents signalent des actes et paroles violents entre enfants (lancers de sac au visage, paroles violentes etc). Ces comportements seraient banalisés par les enfants. Quelle surveillance ? Quelle prévention ?

Réponse de M. Chaminant :

L'équipe enseignante prend note de cette remarque et s'engage à demeurer vigilante au quotidien face à cette problématique. Les violences n'ont pas leur place à l'école, cela est répété régulièrement aux enfants.

Le cas échéant, les parents des enfants concernés en seront informés et le RI de l'école prévoit des sanctions.

Les parents ont également un rôle à jouer sur ce point.

- Une maman nous signale que sa fille de CP est effrayée de se rendre aux toilettes pendant la pause méridienne car des grands font peur aux plus petits, passent les pieds sous les portes, font du bruit etc. Cette peur de se rendre aux toilettes l'oblige à se retenir et elle aurait eu plusieurs "accidents". La configuration des toilettes favorise ce type de situation et demande une surveillance des adultes pour éviter les situations sensibles et pour que chaque enfant puisse y accéder sans crainte. Le manque de surveillance dans les toilettes pendant la pause méridienne a déjà été signalé en conseil . Une solution pérenne peut elle être envisageable ?

Réponse de M. Chaminant et de l'équipe enseignante :

Nous avons conscience de cette problématique. C'est un sujet régulier des conseils de classe ou des conseils des délégués. Des constats : les enfants jouent dans les toilettes, dégradent les toilettes, claquent les portes, certains en embêtent d'autres... ce qui peut générer du stress pour les élèves, les plus jeunes en particulier. Ce point de vigilance a déjà été abordé avec les équipes et les délégués de chaque classe, afin de renforcer la présence et la vigilance des adultes aux toilettes lors des récréations. Les maîtresses de CP accompagnent leurs élèves également. La communication des élèves à l'attention des adultes est très importante sur ce point pour faire face aux problèmes et les résoudre rapidement.

M. Le Maire et Mme Claveau ajoutent que les agents du périscolaire passent également plus régulièrement dans les toilettes (à voir si une organisation par classe avec un adulte référent est possible sur la pause méridienne, surtout pour les plus jeunes), mais les agents sont également aptes à recueillir la parole des élèves. Ainsi, il ne faut pas hésiter à rappeler aux enfants qu'ils peuvent se tourner vers eux en cas de besoin également. Une solution technique est envisagée pour amortir le bruit fait par la fermeture des portes.

- Peut-on avoir un 1er bilan de l'opération anti gaspi à la cantine ?

Réponse de Mme Claveau :

Une réunion s'est tenue ce jour et les observations/propositions doivent être présentées en commission des affaires scolaires.

Il y a eu des actions mises en place :

- *Des affichages retravaillés en terme de lisibilité pour que les élèves sachent bien ce qu'il est obligatoire ou non de prendre sur son plateau (plat principal + laitage obligatoires et entrée - dessert non obligatoires) -> Suite aux premiers retours sur cette mesure, une confusion a été repérée car le positionnement des zones froides n'est pas encore suffisamment clair pour les élèves.*

- Des affichages sur les quantités à prendre, selon que l'élève ait une « petite faim » ou une « grande faim » -> Les premiers retours sont encourageants, néanmoins les élèves confondent encore avec « j'aime » et « je n'aime pas ».
- Les élèves ont désormais la liberté de se positionner où ils le souhaitent dans le réfectoire, se sentir bien à la cantine étant également un enjeu et un moyen de bien manger. -> Les retours sont encourageants, les élèves sont contents ; à voir dans le temps.
- La pesée des déchets est passée de 108,2 g à 95,7 g/élève/jour. On remarque une baisse, néanmoins c'est encore trop par rapport à d'autres écoles où le poids des déchets est en moyenne de seulement 68g/élève.
- Renforcement du lien social et des échanges entre les agents présents dans le réfectoire, ceux en cuisine et les enfants. Renforcement de l'aide des agents pour répondre aux besoins des élèves.

D'autres actions seront bientôt mises en place ; par exemple, la préparation d'un menu « zéro déchet » par les élèves eux-mêmes.

In fine, il est nécessaire de corriger les confusions repérées et de continuer le travail mené. De plus, les élèves souhaitent être rapidement avertis lorsqu'un changement sur le menu du midi intervient. Pour cela, les enfants de la garderie sont avertis dès le matin même.

- Une question porte sur l'impact de la revalorisation des tranches du quotient familial.

Réponse de M. le Maire :

Cette revalorisation permet à 41 familles de bénéficier d'une aide financière contre 10 l'an dernier.

16 familles ont bénéficié de 40% d'aide

15 familles ont bénéficié de 30% d'aide

10 familles ont bénéficié de 50% d'aide

- Une question porte sur le temps d'étude à la garderie.

Réponse de Mme Claveau :

Il est convenu de faire des groupes sur les lundis et les jeudis soirs (maximun 15 élèves – donc plus de demandes que de places). Une première période pour l'organisation de l'étude est menée du 30 septembre au 29 novembre 2024 et la seconde sera du 2 décembre au 31 janvier 2025. Ces deux jours ont été choisis car il y avait 24 inscriptions le lundi, 19 le mardi, 30 le jeudi et 9 le vendredi.

Il est rappelé qu'un enfant concerné par ce dispositif ne peut pas être rendu avant 17h30 pour les CP et 18 heures pour les autres.

- Un enfant sortant de l'école de musique le soir peut-il se rendre à la garderie ?

Réponse de M. le Maire :

M. Le Maire indique que pour des questions de sécurité et de responsabilité, il n'est pas possible pour un enfant qui sort de l'école de musique de revenir à la garderie, car le trajet ne serait pas sécurisé faute de présence d'un adulte responsable. Ce sont deux services distincts.

- Une demande concerne le chantier de rénovation des bâtiments et de la cour.

Réponse de M. le Maire :

M. Le Maire déclare qu'une demande à l'Agence Technique du Département est en cours, afin de fixer un cahier des charges, dans le but de lancer le programme de maîtrise d'œuvre dont la réalisation va dépendre des financements octroyés. L'idée étant de faire les travaux d'isolation/rénovation sur les deux bâtiments l'un après l'autre. La cour de récréation, quant à elle, pourra être rénovée à la suite des bâtiments.

Fin de la séance : 21h15

Fait à Aix sur Vienne, le 12 novembre 2024

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Mme FUMET & Mme VIGIER
Secrétaires de séance